

**Buchelay**

Extrait du registre des délibérations

Conseil municipal du lundi 28 septembre 2026

En exercice : 23**Présents :** 20**Excusés :** 2**Procurations :** 2**Absents :** 1**Date de la convocation :**
23/09/2026**Président de séance :**
Stéphane TREMBLAY**Secrétaire de séance :**
Michèle MUSSARD**Rapporteur :**
Stéphane TREMBLAY**N° interne de l'acte :**
DELB_2026_VI_10

Lundi 28 septembre 2026, le Conseil municipal de la commune de Buchelay s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Buchelay, dans la salle du conseil.

Membres présents :

Stéphane TREMBLAY, Alain DEFRESNE, Charlotte BARRAUD, Emmanuel ALZAR, Laetitia CARBONNE, Philippe MILON, Aurélie DOURAIS, Mattéo DUBARRY MILANO, Fatna CHEIKH, Nicolas LAROCHE, Jémima CHARINI, Michèle MUSSARD, Mohamed DRIF, Abdelkbir BINOUCHE, Rachid CHEKROUNI, Vanessa MORTIEZ, Richard RUIZ, Célia FERREIRA CAPITAO, Justine SZYP, David BEAUTIER.

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Soufiane EL BAILLAL représenté par Stéphane TREMBLAY, Alexandrine DETLING représentée par Michèle MUSSARD,

Membre absent : Eva KAZMIERCZAK LAFAUCHE.

Objet de la proposition

Proposition de motion des communes du canton de Meulan-Les Mureaux et des communes voisines du territoire de Grand Paris Seine et Oise pour
l'avenir du Centre Hospitalier Intercommunal Meulan les Mureaux (CHIMM)

Considérant l'ancienneté de l'implantation du centre hospitalier de Meulan - Les Mureaux et l'attachement des familles du territoire à cet établissement avec lequel chacune a construit ou partagé une histoire,

Considérant l'importance de conserver un hôpital de proximité pour une population locale parfois très éloignée de l'offre de soin en ruralité ou dans des quartiers fragilisés,

Considérant la paupérisation frappant le bassin de vie de l'hôpital,

Considérant la démographie susceptible d'être profondément modifiée avec les nombreuses constructions de logements en cours et programmées dans le Plan Local de l'Habitat Intercommunal (PLHI) de la Communauté urbaine GPS&O,

Ayant pris connaissance des préconisations des cabinets Capgemini et Vi-Santé, missionnés par l'ARS Ile-de-France, en Conseil de Surveillance du CHIMM le 2 juillet 2026, proposant une restructuration en profondeur avec notamment :

- la diminution puis l'arrêt progressif de l'activité chirurgicale ;
- la réduction progressive de l'activité de soins critiques ;
- l'arrêt de l'activité d'obstétrique ;
- l'augmentation des capacités de médecine ;

Les communes du canton de Meulan-Les Mureaux et les communes voisines du territoire de Grand Paris Seine et Oise, bien que conscientes de la baisse significative d'activité de ces dernières années, de la gravité du déficit budgétaire à hauteur de 16M€ en résultat comptable 2025 et de la nécessité de garantir des soins de qualité en toute sécurité aux patients, malgré les efforts réels engagés par la direction du GHT Yvelines Nord pour maintenir l'activité du CHIMM malgré ces contraintes lourdes, demandent à l'ARS Ile-de-France :

- des délais raisonnables avant toute prise de décision permettant à la communauté médicale de poursuivre sereinement ses travaux sur l'amélioration de l'activité au CHIMM ;
- aucune action antérieure aux élections présidentielle et législatives de 2027, afin d'éviter toute récupération politique avant cette échéance et d'envisager la perspective de réformes de notre système de santé avec un nouveau gouvernement ;
- des propositions à l'échelle des trois établissements du GHT Yvelines Nord, la situation de Meulan-Les Mureaux ne pouvant être traitée de manière isolée au regard des déficits qui impactent également fortement Mantes-la-Jolie et Poissy-Saint Germain ;
- la présentation d'un schéma et d'une vision pour l'offre de soin sur le territoire afin d'avoir de la visibilité sur les moyens qui pourraient être mis en œuvre pour accompagner des transformations ;
- des réponses concrètes aux réels besoins des habitants en matière de santé en tenant compte des évolutions démographiques ;
- l'information et l'association des élus en continu et en toute transparence sur la situation de l'hôpital.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à la majorité moins 1 abstention (David BEAUTIER) :

Article I : D'approuver le projet de motion des communes du canton de Meulan-Les Mureaux et des communes voisines du territoire de Grand Paris Seine et Oise pour l'avenir du Centre Hospitalier Intercommunal Meulan les Mureaux (CHIMM) ;

Article II : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État ;

Article III : Le Maire de Buchelay et la Directrice Générale des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Pour extrait conforme, le 30 septembre 2026.

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 078-217801182-20260930-DELB_2026_VI_10-DE

Signé électroniquement par : Le maire
Date de signature : 07/10/2026
Qualité : Le maire et président du CCAS
GABRIEL PÉRI
MAIL : CONTACT

laire,
Shane TREMBLAY,

TE : BUCHELAY.FR